



Le monde de la compétence sociale.

Sébastien Rouquette

► **To cite this version:**

Sébastien Rouquette. Le monde de la compétence sociale.. Réseaux, Lavoisier, 2001, pp.238-260. <hal-00910138>

HAL Id: hal-00910138

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00910138>

Submitted on 27 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE MONDE DE LA COMPÉTENCE SOCIALE

Sébastien ROUQUETTE

Dans l'espace de discussion de la société sur elle-même constitué de l'ensemble des débats télévisés de société, l'un des enjeux les plus prégnants et souvent l'un des plus oubliés concerne la sélection implicite des "Français moyens". Si cet enjeu porte d'abord sur des catégories d'invités (invités dits ordinaires, experts, militants associatifs), il est avant tout collectif. Il ouvre la question de l'appropriation d'un espace commun par un groupe ou un quasi-groupe social particulier. Au fond, y a-t-il des *citoyens sociaux*¹ plus légitimes que d'autres ? Difficile d'imaginer que donner sa conception de la mode ou de la bonne éducation à des centaines de milliers de téléspectateurs n'a pas de réel intérêt collectif. Si l'un des lieux où se construit la trame de la vie collective se trouve monopolisé à une large échelle, cela multiplie les chances pour le groupe qui domine d'influer à la fois sur le choix des problèmes sociétaux ("Qu'est-ce qui regarde la collectivité ? ", "Qu'est-ce qui relève de la vie privée ?") et sur leur contenu ("Sous quel angle prendre le problème ? ", "Quelle solution adopter ?").

Seule une comparaison entre la structure socioprofessionnelle de l'espace social télévisé et celle de la population française peut donner une vision

1. Même s'il ne s'agit pas du champ politique, la notion de citoyenneté est employée parce que la définition de ce terme ne s'arrête pas à "personne, détentrice d'une part de la représentation politique". Dès lors que l'on considère aujourd'hui que "l'exercice des droits économiques et sociaux fait partie de la citoyenneté politique et sociale" et que l'un des sens aujourd'hui accepté de citoyen est "personne qui participe à la vie sociale de la cité" et pas seulement à sa vie politique, cette notion me semble acceptable. Il suffit de ne pas employer indifféremment les notions de citoyen (politique) et citoyen social : les droits et devoirs du premier sont connus, leur place dans les débats est fonction de leur représentativité politique. Qui peut sans contestation possible décider de la représentativité sociale des seconds ? Les règles organisant leur légitimité sont différentes.

d'ensemble systématique d'une éventuelle et inégale répartition des catégories sociales. Dans cette optique, un dépouillement systématique d'un nombre conséquent de débats de société représentatifs de l'ordinaire de la télévision française est nécessaire. Le corpus choisi se base donc sur 28 collections représentatives, depuis 1958, de tous les types de débats. On y trouve des conversations ordinaires du type *D'aujourd'hui madame ou Français si vous parliez*. Ces débats d'après-midi, le premier diffusé entre 1970 et 1986 le second entre 1992 et 1994, n'ont pour objectif affiché que de permettre à leurs fidèles téléspectateurs de venir sur le plateau discuter de manière concrète, souvent engagée, d'un sujet qui leur tient à cœur avec des "personnalités" ou des professionnels" (par exemple des couturiers pour parler avec eux de la mode). On y trouve aussi des débats institutionnels et pédagogiques (débats entre professionnels ou spécialistes, entre représentants d'agences de voyage et conférenciers pour parler des vacances, le but étant de comprendre le sujet et de l'expliquer "sérieusement" : *La marche du siècle* [Jean-Marie Cavada, FR3, 1987-1999], *Les dossiers de l'écran* [Alain Jérôme, FR2, 1967-1991]², sont caractéristiques de ce type de discussion). On y retrouve encore de multiples formes de palabres télévisées (discussions dans lesquelles l'échange d'informations - au travers d'expériences concrètes, de témoignages ou parfois, d'explications expertes - l'emporte sur la confrontation d'opinions : exemple type, *Ça se discute*, [Jean-Luc Delarue, FR2, 1994-2000], *Du fer dans les épinards*, se voulant un forum organisé dans un amphithéâtre [Christophe Dechavanne, FR2, 1997-1998]). Des discussions polémiques comme (*Stars à la barre* [Daniel Bilalian, FR2, 1988-1989] ou à un degré moindre *Droit de réponse* [Michel Polac, TF1, 1981-1987]) sont également incluses. Apparaissent enfin des débats de société quasi politiques organisés autour de responsables de la majorité ou de l'opposition avec un fonctionnement proche et des objectifs proches des débats politiques : engager une discussion pour résoudre le dossier d'actualité, faire des propositions, tenir compte de la représentativité politique dans le droit de parole accordé à chacun (c'est le cas de *Faire face* [Etienne Lalou, RTF, 1960-1962] ou encore de *L'hebdo* [Michel Field, Canal +, 1994-1997]).

A partir de ces 28 collections, 400 émissions ont été choisies selon deux critères : refléter l'importance quantitative de chaque collection et tenir compte de l'évolution du nombre de débats diffusés entre 1958 et aujourd'hui. Seule une écoute attentive a permis de relever la profession de

2. Débat dans lequel un film introduit un débat entre experts et professionnels, les téléspectateurs n'intervenant qu'en posant des questions via SVP.

la plus grande partie des invités standards (ceux qui ne sont ni experts, ni responsables politiques, ni militants associatifs ou syndicaux, ni représentants institutionnels d'une entreprise) à partir d'un faisceau d'indices : la présentation de l'animateur, un insert précisant le nom, l'âge et la profession de l'invité s'affichant à chacune de ces prises de parole, l'écoute des propos de ces invités (la profession servant parfois d'appui à un argument, une explication, une opinion, une expérience). Définis par leur origine sociale et non par leur place sur les plateaux (témoin, avocat, gendarme, urgentiste pour ou contre la limitation des vitesses), les citoyens sociaux ont ensuite été catégorisés suivant le modèle des Professions et Catégories Sociales de l'INSEE (PCS).

Et au total, si une éventuelle hiérarchisation entre professions et catégories sociales est mise au jour, il faut tenter de déterminer les bonnes raisons qu'ont éventuellement les journalistes d'organiser la domination télévisée active d'un groupe central, de même qu'il faut de même démêler ce qui vient des journalistes eux-mêmes, des spécificités de ce groupe central et du fait qu'il s'agisse d'un pouvoir d'image, c'est-à-dire d'un pouvoir virtuel. En quoi la télévision répercute-t-elle un phénomène qui se trame en dehors des plateaux ? En quoi y ajoute-t-elle quelque chose ?

LA DOMINATION DES INGENIEURS DU SOCIAL

Il apparaît d'emblée que l'espace social télévisé sert indirectement de réactualisation de l'échelle des hiérarchies sociales³.

3. Paul Beaud est l'un des premiers chercheurs français à avoir analysé les médias comme un des lieux de reformulation de cette hiérarchie sociale. Cette recherche reprend et poursuit en quelque sorte cette hypothèse féconde. BEAUD, 1984, 382p.

Tableau 1 : Comparaison entre les PCS des invités lambda et la société française⁴ :

Les 6 PCS Espaces comparés dans le temps		Agriculteurs, exploitants (%)	Artisans, commerçants (%)	Chefs d'entreprise (%)	Cadres et professions intellect ^o sup ^o (%)	Professions intermédiaires (%)	Employés (%)	Ouvriers (%)	Total des personnes comptabilisées
		Espace social Télévisé	1975-76	6,4	12,8	2,1	51	14,9	6,4
1989-90	2,3		12,5	2	53,5	19,5	6,6	3,5	256
1997-98	3,8		10,6	3,8	45,9	19,9	8,2	7,9	292
sur toute la période 1958-2000	2,3		9,9	3,7	51	17,7	9	6,2	2048
Société française	1975	7,6	7,5	0,5	7	15,7	23	37,5	22 136 000
	1990	4	6,5	0,7	10,7	18,6	27,4	31,2	25 262 000

La présence d'une catégorie, les professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures sur les plateaux est donc massive. Elle apparaît plus nettement encore si l'on introduit des coefficients de sous/surreprésentation des PCS de l'espace social télévisé par rapport aux mêmes PCS dans la société française.

Proportion d'agriculteurs, d'employés, etc. dans l'espace social TV par rapport à la société française	Les 6 PCS							
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Chefs d'entreprise	Cadres et professions intellect ^o sup ^o	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	
Proportion en 1975	0,84 pour 1	1,6 pour 1	4,2 pour 1	7,3 pour 1	0,95 pour 1	0,28 pour 1	0,17 pour 1	
Proportion en 1990	0,58 pour 1	1,9 pour 1	2,9 pour 1	5 pour 1	1,1 pour 1	0,24 pour 1	0,11 pour 1	

4. Ce tableau ne précise que les périodes de l'espace social télévisé pour lesquelles la comparaison avec les chiffres de l'INSEE est possible.

Cette prépondérance est telle que les professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures comptent proportionnellement 5 à 7 fois plus de citoyens sociaux invités que leur importance quantitative dans la population. Plus précisément encore, cette domination se concentre sur quelques professions bien déterminées, principalement les avocats, médecins généralistes et spécialisés (psychanalystes notamment) pour les professions libérales, les magistrats, professeurs certifiés et de l'enseignement supérieur pour les cadres supérieurs du public, dans une moindre mesure les cadres administratifs et commerciaux du privé, et surtout, les professions de l'information, des arts et du spectacle (journalistes, éditorialistes, animateurs de radio ou de télévision, écrivains, réalisateurs, comédiens, chanteurs). Elle ne concerne pas les professions plus techniques - informaticiens, ingénieurs ou experts-comptables - alors même que la masse des ingénieurs technico-commerciaux a quadruplé entre 1982 et 1990 (de 23000 à 90000), celle des ingénieurs et cadres informatiques triplé⁵.

On le voit, la compréhension des frontières séparant les catégories télévisuellement privilégiées des autres doit, dans le détail, aller au-delà d'une différence entre catégories socioprofessionnelles, entre le privé et le public ; les salariés et les non salariés ; les professions intellectuelles supérieures et les autres. Parmi les professions surreprésentées se côtoient des professions libérales et des salariés du public. Les cadres supérieurs du tertiaire n'apparaissent quasiment pas (ingénieurs électroniciens, chimistes). Aussi importante soit-elle dans le comportement politique ou les prises de position des individus, cette différence privé/public n'a ici pas de répercussion dans la sélection des uns ou des autres parce qu'en ce qui les concerne le recrutement n'est pas directement basé sur leur univers de référence politique ou culturel.

D'autres cassures apparaissent qui transcendent ces différences associées au statut des uns et des autres (indépendant ou salarié, profession libérale ou cadre du public, gestion privée ou publique des problèmes) et de comportements liés à ces statuts, différences moins importantes ici que celles plus directement *liées au caractère social des débats*. C'est d'abord le cas du secteur d'activité. Celui qui n'appartient pas directement au monde de l'information ou des services n'a, pas plus que l'artisan ou le salarié manuel⁶, de légitimité maximale dans le monde des idées sociales. Les discussions

5. Chiffres de l'INSEE repris par MENDRAS, 1994, p. 68.

6. ROUQUETTE, 2001, p. 157-180.

publiques sur la sexualité ou les soins palliatifs relèvent prioritairement du secteur tertiaire.

Cette préférence ne concerne pas indistinctement tous les membres du secteur tertiaire mais prioritairement les *ingénieurs du social*, groupe qui *se réapproprie* les problèmes collectifs. La constitution de ce groupe télévisuellement privilégié mérite une dénomination "d'ingénieur", c'est-à-dire de personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions actives en vue de prévoir, créer, organiser, diriger, contrôler les travaux mis en chantier. Ces professionnels du secteur social, juridique, médical ou communicationnel ont des activités différentes mais le niveau de compétence - mesuré arbitrairement aux années universitaires - est équivalent (au minimum le second cycle pour beaucoup). "Ingénieurs", car une seule chose réunit vraiment la plupart de ces chefs d'entreprises, professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures qui se partagent les premières places : un capital scolaire et culturel majoritairement élevé.

C'est nécessairement vrai des médecins, avocats, cadres supérieurs du public (commissaire, enseignant du secondaire), professions dont l'accès est sanctionné par l'acquisition d'un diplôme élevé. C'est aussi largement vrai pour les chefs d'entreprises convoqués. La plupart des responsables des grands entreprises présents, non comme invités lambdas mais comme porte-parole institutionnels de leur groupe, appartiennent à la nouvelle élite managériale (par certains côtés l'antibourgeoisie traditionnelle), celle qui est passée par les couloirs des grandes écoles commerciales ou administratives et qui doit à la réussite de concours sélectifs et à la valeur que l'on prête à ces concours sur le marché professionnel une bonne part de sa position actuelle⁷ Ils se retrouvent face aux représentants d'une société française qui, pour une bonne moitié, doit elle aussi sa position actuelle à sa réussite scolaire, à sa capacité à faire fructifier cet acquis scolaire dans sa vie professionnelle.

L'espace social télévisé sert donc de base de déploiement d'un groupe multiforme en pleine ascension sociale. Ce groupe recouvre largement le vocable de *Knowledge workers* forgé depuis 30 ans par les théoriciens anglo-saxons de la nouvelle société du savoir (notamment Peter Drucker). Une masse de travaux font le constat d'une nouvelle structuration sociale favorable à des "groupes dotés d'un fort niveau de scolarisation dans les secteurs des services, du travail social, de la recherche, de la production-

7. BAYER et MARTIN-MOUROT, 1995.

diffusion des biens culturels"⁸. Dans l'ensemble, c'est le groupe qui a connu la plus forte croissance depuis 1968. Il représente 3% de la population active en 1954, 8,5% en 1984 et 10,7% en 1990. Cette progression s'explique d'abord par le développement de nouveaux métiers du commerce et de la publicité. A cela s'ajoute la création de postes de professeurs, professions littéraires et scientifiques du fait de la massification de l'enseignement et plus largement de la prise en charge par l'Etat de pans entiers de la vie collective : le secteur social, l'éducation, la santé (les professeurs et professions scientifiques sont passés de 98000 en 1962 à 272000 en 1990 soit de 0,5% à 2,2% de la population active, les cadres de la fonction publique de 0,8% en 1962 à 1,2% en 1990, etc.)⁹. Et dans l'absolu, on peut dire qu'ils revendiquent un droit à la parole égal à la place qu'ils ont acquise dans la gestion de la société¹⁰.

Leur croissance n'a pas que des effets quantitatifs et statistiques. Tous partagent un capital immatériel, invisible et pourtant de plus en plus conséquent dans l'organisation collective de notre société de service et d'information. Cette mise en avant médiatique des propriétaires (ou des dépositaires ?) du savoir économique, juridique, fiscal, médical, pédagogique, administratif, et par là même sociétal, ressemble fort à une forme pacifiée et plus efficace de celle qui, selon Gouldner, constituait déjà l'enjeu principal des mouvements de contestation culturelle ayant agité les campus universitaires durant les années 60¹¹. A une précision près cependant : c'est bien d'ingénieurs du social spécifiquement *compétents dans le domaine social et non dans le champ scientifique ou technique* et non de l'ensemble des ingénieurs du savoir (*knowledge workers*) dont il s'agit. La distinction est fondamentale tant la coupure entre informaticiens et journalistes, ingénieurs techniques et responsables de communication est prégnante dans l'espace social télévisé.

Ces gynécologues, professeurs de français, avocats, journalistes économiques, managers n'ont peut-être pas de solides réseaux de solidarité,

8. Erik Neveu relève également la régularité de ce constat concernant l'évolution de la stratification sociale, citant notamment Gøsta Esping-Andersen, auteur de *Changing classes. Stratifications and mobility in postindustrial societies*, Sage, 1993. La comparaison entre grand pays développés fait ressortir des tendances lourdes : baisse des emplois directement productifs (agriculture, industrie), forte progression du secteur des services. NEVEU, 1994, p.14.

9. Chiffres de L'INSEE issus des recensements de 1962, 1975, 1982, 1990.

10. BEAUD, 1984, p.140 et suivantes.

11. GOULDNER, 1979.

pas d'objectifs clairement définis, pas de sentiment identitaire fort, bref pas toutes les ressources nécessaires pour qu'un groupe social affirme son importance. Mais, pour reprendre la liste qu'Eric Neveu donne des éléments favorisant la formation de mouvement sociaux, ils disposent indéniablement de "moyens" économiques, d'une assise sociale, de connexions professionnelles ou extraprofessionnelles suffisantes pour "produire un discours de légitimation socialement recevable"¹². Ce qui revient par exemple à privilégier indirectement une façon de traiter les problèmes sociaux ou privés quotidiens avec un peu plus de distance, de hauteur et de comparaison que "monsieur-tout-le-monde", c'est-à-dire en exploitant un peu plus que tout le monde ces qualités scolaires par excellence.

La reconnaissance accordée à la maîtrise d'un savoir reconnu, militant ou professionnel sur le prélèvement d'organes comme infirmière, médecin, militant par exemple (*Ça se discute*¹³) est d'autant plus importante que la priorité est donnée à la compréhension du réel sur le jugement de ce réel, à la façon de transformer la vie quotidienne par des conseils pratiques, des solutions concrètement appliquées et attestées de gens vivant avec le poumon d'autres personnes ou de professionnels accompagnant les greffés dans leur guérison. Or, de fait, l'espace social télévisé est majoritairement passé de l'ère de l'opinion à celle de l'information. On ne se bat plus, ou presque plus, pour décider de la vérité ("Qui a tort, qui a raison, quelle est la norme ? ") mais on échange des expériences pour, insidieusement, avoir la réalité avec soi ("voici des témoignages représentatifs de la situation actuelle"). Autant les animateurs de la plupart des discussions représentatives des années 60 à 80 (*Aujourd'hui madame, Les dossiers de l'écran, Droit de réponse*, etc.) laissent place à l'imprévisibilité des échanges parce qu'ils considèrent que la discussion est suffisamment intéressante en soi pour satisfaire les téléspectateurs, autant pratiquement tous leurs successeurs des années 90 privilégient la logique du savoir, les informations concrètes étant réputées intéresser plus les publics que la défense des idées de tel ou tel invité lambda (*Ça se discute, Durand la nuit, Du fer dans les épinards* et de manière différente *La marche du siècle, D'un monde à l'autre*, etc.).

Comment attirer les téléspectateurs ? De plus en plus de professionnels de la télévision répondent aujourd'hui : par de la nouveauté, des histoires, du

12. NEVEU, 1996, 128p.

13. Delarue (Jean-Luc), *Ça se discute*, FR2, "Greffes d'organes : pourquoi manquons-nous de donneurs ?", 19/02/1997.

rythme et surtout pas de conflit ouvert, autant objectifs compatibles avec la multiplication des témoignages et des explications. C'est pourquoi celui qui peut justifier de la rationalité de son comportement de professionnel ou de témoin, celui que l'on juge capable de donner une solution bénéficie d'atouts de plus en plus probants. Celui réputé être idéalement placé pour décrire clairement, intelligemment le réel est avantage (professionnel ayant le vécu de quelqu'un qui côtoie tous les jours des greffés mais aussi possesseur de connaissances techniques, portant un regard différent de la famille, etc.).

Ceci dit, au moins dans les débats de société, le principal trait fédérateur des professions avantagées étant une position dominante dans le secteur des services et un haut niveau de diplôme, il n'est pas réellement possible de parler d'un groupe social doté d'une conscience de classe et d'intérêts communs bien définis. Le caractère mouvant de leur capital commun, capital difficilement comparable et évaluable, indirectement productif l'empêche. En fait, l'ensemble de ces acteurs sociaux forment, au sens strict, plus un quasi-groupe social qu'un véritable groupe social conscient de son unité, c'est-à-dire pour reprendre la définition donnée par Bruno Etienne et Béatrice Bonfils-Mabillon des individus qui "ont des intérêts latents qui produisent des comportements attendus étant donné la place de ces membres"¹⁴ plus que des individus conscients de leurs intérêts communs. La diversité des centres d'intérêts, source obligatoire de distorsions visibles et réelles entre disciplines et types de métier fragilise l'unité de l'ensemble. Bien sûr, cela n'annule en rien un intérêt au moins minimal à légitimer leur capital culturel. Mais cette diversité rend plus difficile la perception d'un intérêt fondamentalement commun.

D'ailleurs, la caractéristique de ce quasi-groupe - des membres unis par des traits communs plutôt souples - se retrouve dans la multitude des modes de sélection les favorisant. De fait, la justification de leur quasi-monopole se fait indirectement au travers des hiérarchies de loisirs, des professions, des associations et des compétences techniques mises en scènes. Leur sélection est justifiée de multiples façons : en raison de leur militantisme associatif, de leurs responsabilités professionnelles, parce que les qualités demandées correspondent à celles des journalistes, parce que, d'une manière plus anecdotique, beaucoup de célébrités du monde du spectacle catégorisées parmi les professions artistiques et intellectuelles sont invitées (les têtes sympathiques et connues sont censées prémunir le téléspectateur de l'ennui). Cette multitude des modes de sélection appuie et montre à la fois la

14. BONFILS-MABILLON et ETIENNE, 1998, p. 39.

variabilité des intérêts et des domaines de compétences de citoyens/ingénieurs sociaux invités pour des raisons différentes et parfois opposées (comme témoin accusateur, comme professionnel responsable, etc.). Elle montre l'emprise des membres de ce groupe en ascension sociale, bien implantés dans tous les organismes et les endroits qui comptent dans le vaste champ social.

DES MODES DE RECRUTEMENT *AD HOC*

Même si cette appropriation sociale par un groupe dominant est aujourd'hui moins perceptible qu'au début des années 80 parce qu'objectivement recentrée sur les domaines supposés les plus importants (une bonne partie de l'information - "publique" notamment - versus le divertissement, principal et visible bastion de la télévision populaire¹⁵), l'une des explications donnée par Paul Beaud de la domination de ce qu'il appelle "cette nouvelle bourgeoisie" reste valable : une connivence lie manifestement les journalistes à ce public actif et doté de "compétences communicationnelles" acquises dans son travail ou lors d'autres activités sociales¹⁶.

Néanmoins, ce quasi-monopole de fait ne peut pas simplement reposer sur un accord concernant la conception des problèmes entre journalistes et personnes invitées. Une connivence, entendue comme une mise en conformité des programmes parlant de la réalité avec la réalité des rapports sociaux, n'est que la manifestation définitive d'un ensemble de variables économiques, sociales et idéologiques, chacune transformant partiellement les principes fondamentaux organisant le débat collectif. Car l'appropriation des médias suppose de *faire admettre* sa légitimité d'un endroit à un autre, de l'organisation sociale aux médias, de la vie commune à la représentation de cette vie commune. Pas plus que les programmes télévisés ne se construisent et ne se comprennent en dehors des enjeux et des règles régissant la société dont ils parlent, ils ne sont le produit passif de ces évolutions des structures économiques et sociales. La réussite d'un tel glissement suppose de s'adapter aux exigences propres des journalistes et à l'évolution de ces exigences et notamment de s'accommoder de la variété des débats et des différents modèles formels de citoyens sociaux. Mais aussi, réciproquement, dans la faculté d'accommoder ces exigences médiatiques à ses qualités et avantages propres. C'est pourquoi celui qui veut comprendre la position médiatique

15. MACE, 1992, p. 159-175.

16. BEAUD, 1984, p. 290 et suivantes.

avantageuse des ingénieurs du social ne doit pas séparer la dualité et les croisements organisation sociale/organisation de l'espace social de la multiplicité et de l'adaptabilité des atouts, de la variabilité des figures des ingénieurs du social. On les retrouve comme journalistes, célébrités, militants associatifs et invités en qualité de professionnels.

La présence multiforme des journalistes

La place faite aux professionnels de l'information, des arts et du spectacle manifeste, à sa façon, la mouvance de l'organisation sociale de l'espace social. Tous ces professionnels, pris comme un ensemble, comptent pour une très grande part de la domination du groupe hétérogène "professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures" et notamment pour approximativement la moitié des invitations des membres de ce groupe à titre professionnel (en 1981-1982 par exemple, ils représentent à eux seuls 21,4% de l'ensemble des personnes invitées en qualité de professionnel, alors que la totalité du groupe "cadres supérieurs..." représente 38,8% du total). La chose qui étonne le plus dans la place constante que s'octroie la corporation des journalistes dans la discussion et la gestion de problèmes collectifs, c'est l'adaptation des raisons justifiant leur présence aux canons officieux de chaque période. Les formes des débats changent : certains traquent le scoop (polémiques), d'autres l'expérience quotidienne (débats contemporains décrits comme des palabres télévisées) d'autres encore l'échange d'opinions (conversations engagées). Hier, les participants ordinaires parlaient en leur nom, aujourd'hui ils parlent comme témoin. Et pourtant, quelle que soit la forme de légitimité en vogue, les journalistes continuent d'intervenir en grand nombre. Si le mot connivence a un sens, nul doute qu'il définit parfaitement les efforts d'imagination et de mise en conformité des qualités des rédacteurs en chef, des photographes ou des reporters spécialisés aux modes de discussion du jour. Connivence dont on perçoit bien la profondeur dans le type de rôle, plutôt gratifiant, que les présentateurs allouent "spontanément" à leurs collègues. Connivence dans laquelle la volonté de maîtriser l'image de leur profession auprès des téléspectateurs n'est pas pour rien.

La justification de leur présence dans les débats d'opinion, majoritaires entre 1958 et la fin des années 1980, ne pose pas de grandes difficultés. Si les objectifs généraux et la préparation des discussions copient les normes qui régissent le travail quotidien des journalistes, pourquoi ne seraient-ils pas régulièrement invités ? Peu importe en l'occurrence que ces discussions

soient plus ou moins polémiques comme dans *Droit de réponse* (débat des années 80 de Michel Polac organisé dans un décor de café) ou, à l'inverse, plus mesurées comme dans le débat de Michel Field mélangeant responsables politiques et Français moyens (*L'hebd*), pour être dans l'ensemble appréciées des critiques. Il suffit de promouvoir un "vrai débat d'idées". Fait significatif : lors de la suppression de l'émission de Polac en 1987 par son nouveau président, le "maçon" Bouygues, tous les journaux, excepté la presse de droite, entonnent le couplet de la fin d'un programme "libre", non calibré, de la disparition d'un espace de rencontre, que beaucoup avaient au départ vilipendé, etc.

Il suffit de mesurer à quel point leur propre poids et l'entretien de leur rôle actif dans cet espace dépendent de l'idée que les débats d'opinions priment sur le récit de n'importe quelle histoire personnelle pour soupeser tout l'intérêt qu'ont les journalistes à défendre les débats labellisés "de qualité". L'appropriation de la définition et du contenu du service public se confond presque avec le meilleur service qu'ils puissent également se rendre puisque cela revient à exiger de ces débats un niveau de neutralité, de généralité, une forme et une tenue qui sont ceux qu'ils appliquent à leurs articles. A cet égard, militer pour que la société civile réfléchisse sur le monde d'une façon "exigeante" en dépassant le "simple" catalogue des "trucs" pour mieux vivre et en se "contentant" d'exemples de vies testées tous les jours par des témoins inconnus, se révèle être une stratégie payante. C'est une cause qui, au fond, s'accorde parfaitement avec le double recrutement des journalistes en particulier et des ingénieurs du social en général.

Comparativement, les postes actuels de témoins sont moins valorisants pour des gens payés pour raconter ce qu'ils savent, ce qu'ils ont découvert, ou pour commenter l'actualité. Pour un journaliste, témoigner c'est se mettre à parler - pour une fois - de soi, de son travail, de ses sentiments, de ses objectifs et non des autres. Et comme pour tous les témoins, être invité à parler de faits plutôt que d'idées conduit à de multiples enfermements. C'est un enfermement dans son champ de compétence parce que sa légitimité s'arrête - théoriquement - là où s'arrête son expérience. C'est un enfermement dans le choix des sujets parce que le témoin est plus sollicité pour remplir une case du débat que l'inverse (il correspond à un archétype de la situation que l'équipe de journaliste s'emploie à rechercher dans un véritable appel à témoin par presse, internet, réseau associatif interposés¹⁷).

17. Détails sur les moyens utilisés par les journalistes pour constituer des plateaux tirés de l'interview de la rédactrice de *Ça se discute*, Ségolène Rivoire et de la journaliste Sabrina Obadia. Interview réalisée le 30/06/99.

C'est un enfermement encore dans le type de sujet où il est jugé représentatif (un agriculteur peut avoir un avis sur tout mais n'est considéré comme un témoin "intéressant" que dans les débats relatifs à l'agriculture ou "la mal bouffe"). Le pouvoir de parole des journalistes comme de toutes les personnes invitées comme témoin est de plus en plus circonscrit et spécialisé. De surcroît, le contrôle d'animateurs munis de fiches sur l'histoire de chaque invité réduit encore leur pouvoir d'initiative. Chose impossible dans les débats engagés : comment mettre en fiche toutes les idées des citoyens sociaux invités à défendre leurs opinions sur un dossier de société ? Comment prévoir et sélectionner les idées qu'ils vont développer au fil des discussions, au fil des remarques des autres participants ?¹⁸ Là, il ne s'agit pas d'expériences passées et faciles à cadrer mais de réflexions plus ou moins instantanées.

Comment alors s'étonner du constat selon lequel la proportion de journalistes parmi l'ensemble des invités du monde de l'information et du spectacle est faible dans des débats contemporains comme *La marche du siècle*, *Médiations*, *Du fer dans les épinards* notamment ? Ils disparaissent ou bien acceptent de réapparaître dans la position de l'invité central.

Associations et dynamiques de groupe

Hormis les journalistes, la domination des membres de la catégorie "professions libérales et cadres supérieurs" tient à une double réussite : d'abord imposer l'idée selon laquelle il ne faut pas donner la parole à tous ceux qui le souhaitent parce que parler publiquement suppose des compétences, mais aussi bénéficier de critères de recrutement et donc de critères de compétence, qui leur sont favorables (critères opposés à ceux mis en avant par les deux seuls débats des années 1958-1999 mettant fortement en scène les valeurs populaires : que ce soit la sélection des voisins dans *Mea culpa* [1992-1993, 23h, 12 numéros, Patrick Meney] ou de la famille du témoin dans *Evelyne* [1996, 11h, 42 numéros, Evelyne Thomas], ces deux modes de recrutement sont trop peu discriminants pour fournir aux acteurs sociaux dotés d'un capital culturel un avantage sur les autres catégories sociales).

18. ROUQUETTE, 2002 (à paraître), 10p.

Dès lors que le choix de sélectionner les participants les plus intéressants est acquis, que l'appel aux témoins est lancé, les groupes sociaux les plus actifs socialement voient se multiplier leur chance d'être prioritairement contactés pour un entretien préalable. Mais cette appropriation n'est en rien directe. C'est moins une question de revendication que de pressions multiples et d'atouts bien utilisés. C'est pourquoi il ne faut pas vouloir tout expliquer à partir de la position de force de ce quasi-groupe réduite à son pouvoir économique ou professionnel. S'il y a une cause mécaniste, c'est plutôt dans le fait que les journalistes n'ont pas adopté une sorte de politique de discrimination positive pour enrayer la volonté collective de reconnaissance de ce groupe de diplômés supérieurs en ascension sociale. Mécanisme qui provient indirectement du choix des journalistes de s'appuyer largement - et sans forcément le dire - sur les associations.

Comment être surpris par l'utilisation des réseaux associatifs quand cette technique garantie aux journalistes un certain niveau de connaissance de l'acteur sur un sujet qui l'intéresse, une position dénuée d'ambiguïté par un adhérent qui défend au grand jour des idées, des principes ou des solutions claires, bref quand ce choix répond au critère tacite de citoyen intéressant parce qu'intéressé ou partie prenante ? Et il suffit de se rappeler que les associations offrent, directement ou indirectement, une palette de solutions équivalentes à la variété des domaines couverts par les activités qu'elles prennent en charge pour mesurer le poids de l'activisme social dans l'espace des discussions télévisées.

Statistiquement, les associations s'affichent même un peu plus aujourd'hui que dans les années 80 (les porte-parole d'associations comptent pour à peu près 8% de l'ensemble des invités depuis 1993, sauf exception leur proportion variait entre 3 et 4,5% entre 1970 et 1987¹⁹). D'un côté, les débats télévisés des années 90 semblent tout au moins tenir compte, avec 20 ans de retard de l'augmentation du nombre d'associations, augmentation partiellement due à de nouveaux dispositifs réglementaires (comme la loi de liberté audiovisuelle permettant la création de radios libres) et aux encouragements des pouvoirs publics pour que les gens fondent leurs mouvements²⁰. Encore que cette croissance ne corresponde pas à une vague

19. Recherche sur la proportion de tous les types de participants (témoins, militants syndicaux, associatifs, responsables politiques) de 1958 à aujourd'hui effectuée sur 400 émissions.

20. PASSARIS et RAFFI, 128p.

d'adhésion massive de tous les Français, à la fois parce que beaucoup de militants cumulent plusieurs adhésions dans des associations différentes et que ces nouvelles associations ne recrutent pas forcément un grand nombre d'adhérents²¹.

Il serait vain de nier que cette récente bonne presse télévisée des associations a quelque chose à voir avec la volonté affichée des responsables des débats d'en faire un miroir ou un reflet de la société afin de garantir au maximum l'écoute de leurs productions. Inviter les acteurs de ces mouvements sociaux et culturels est pour les animateurs un moyen efficace de faire de leur discussion une des émissions qui montre que toute l'actualité n'est pas négative, que des gens de la société civile se prennent en main et réalisent des choses positives, tentent par exemple d'aider des exclus (*Chela ouate* compte 14% de militants associatifs²²), créent des associations pour lutter contre l'illettrisme ou sont particulièrement motivés pour changer les mentalités des Français dans un domaine précis (exemples pris de *Français si vous parliez* qui compte 11,5% de militants associatifs, venus par exemple pour dénoncer la tauromachie ou appuyer la transformation du centre de Strasbourg en zone piétonnière). C'est donc un moyen direct de montrer aux Français qu'on leur donne effectivement la parole pourvu qu'ils apportent la preuve qu'ils veulent bien la prendre.

C'est aussi un moyen qui ne demande pas beaucoup de temps aux équipes de journalistes, élément appréciable, surtout lorsqu'elles travaillent dans l'urgence. C'est le cas de *Du fer dans les épinards* qui collectionne une quantité astronomique de témoignages en 1h30mn d'émission hebdomadaire, ou de *Français si vous parliez* qui change 5 fois de sujet par semaine. Dans ces conditions, les équipes de journaliste n'ont matériellement pas le temps de trouver un aussi vaste plateau de participants. Ils puisent alors dans les réseaux associatifs quitte à ne pas diversifier leurs sources d'informations avant d'ouvrir la discussion.

21. Entre 1975 et 1990, le nombre d'associations double, mais le taux d'associativité des Français ne semble avoir pris que 5 à 10 points entre ces deux dates. BARTHELEMY, 1994, p. 88.

22. *Chela ouate*, émission pour et avec les jeunes. Exemple des émissions intitulées "La solidarité pourquoi ?", 21/01/1995 avec plusieurs associations (association "Droit Au Logement", association pour le sport dans les cités...).

Les différents types de groupement associatifs - association d'expression et de communication, association de revendication²³ - montrent bien la diversité des actions et donc des légitimités possibles des porte-parole associatifs. Les associations d'expression ayant pour finalité la prise en compte de problèmes plus sociaux et locaux que politiques et globaux, pour moyens la revendication et l'action militante, ont l'avantage de fournir aisément des porte-parole civils de courants d'opinions (association pour la défense du droit des pères dans les divorces, association contre la loi d'accouchement sous X ...). Le propre des associations d'expression et de communication est au contraire de sortir de la logique de la défense d'intérêts ou d'idées pour, plus modestement, faire connaître et reconnaître l'activité, la passion, le caractère identitaire ou culturel commun qui ont poussé les adhérents à s'unir dans un groupement de type associatif. Ce dernier type de militant constitue un réservoir potentiel de gens prêts à expliquer leurs pratiques, les bénéfices qu'ils en retirent, les raisons pour lesquelles ils se sont mis à faire telle ou telle chose. En un mot, les premiers constituent de parfaits témoins, les seconds de parfaits porte-parole de courants d'opinion. Bref, la diversité du tissu associatif livre une multiplicité de solutions possibles.

Or, donner une prime à ceux qui ont montré leur volonté de s'investir dans la vie publique revient à favoriser *passivement* la reproduction des inégalités sociales. Car s'il y a un secteur particulièrement prisé par les catégories moyennes et notamment par les cadres supérieurs ou intellectuels c'est bien celui de la vie associative. Plus le diplôme est élevé, plus le taux d'adhésion est important. Celui des cadres et des professions intermédiaires est de l'ordre de 65%, avec une pointe chez les enseignants. Celui des agriculteurs, des ouvriers et des employés navigue dans des taux deux fois plus faibles. Chez les multi-adhérents la hiérarchie est la même, en plus accentuée²⁴.

Au fond, recruter une bonne partie des citoyens standards via les réseaux associatifs revient à légitimer le mode de vie des catégories salariées moyennes et supérieures qui s'attachent à ne pas limiter leurs relations privées aux relations familiales pour s'ouvrir vers un espace semi-public, à ne pas se contenter des réseaux hérités de leur famille mais à se faire des amis par la pratique d'activités de loisirs, culturelles ou politiques

23. Typologie à laquelle il faut rajouter les associations de gestion (par exemple le club sportif de l'A.S. Monaco) de CAROUX, Juin 1978, p. 9-12.

24. DEGENNE et FORSE, 1994, p. 55-56.

extérieures²⁵. Ceci ne peut que défavoriser les catégories populaires, catégories les plus attachées à la sociabilité familiale. Or, derrière des modes de vie plus ouverts, c'est tout autre chose - façons de penser, de parler, de percevoir les problèmes et de les hiérarchiser - qui se trouve légitimé. Il apparaît ici clairement que l'espace social télévisé est un produit plus social que culturel dont on ne peut comprendre le fonctionnement sans mettre en relation son évolution avec celle de facteurs sociaux par excellence comme les modes de sociabilité dominants, la transformation de la place dévolue aux familles ou encore le désir de reconnaissance sociale collective.

Reste que les ingénieurs du social récoltent ainsi le fruit médiatique d'un travail profond et ancré dans des domaines variés. Travail dont la reconnaissance semble parfaitement justifiée par les recruteurs. Au point qu'ils ne s'interrogent même pas sur la répétitivité de l'origine sociale d'invités suffisamment à l'aise devant une caméra pour s'exprimer de manière agréable ou en tout cas, sans risque de s'écrouler.

Et ce d'autant moins qu'à cette panoplie du citoyen social idéal s'ajoute un dernier critère de recrutement *ad hoc*, critère différent mais ouvertement affiché celui-là et peut-être plus significatif encore : celui de l'invitation en qualité de professionnel (un policier, un magistrat, un commerçant, un éducateur aux milieux des habitants d'une cité pour discuter du "problème des banlieues", intervenants *qui ne seraient pas invités s'ils ne faisaient pas ce travail-là* : exemple pris de *Médiations*, débat de François de Closets diffusé sur TF1 entre 1987 et 1992 qui oppose les "Français moyens" à ce que l'animateur appelle les institutions afin d'interpeller les porte-parole de ces dernières et de les pousser à prendre des mesures, à changer les choses²⁶). Preuve qu'il n'y a pas de pouvoir plus complet que celui qui joue sur tous les tableaux, sur l'incompétence relative et la compétence relative, l'accusation et l'accusé, la liberté individuelle et la responsabilité collective, bref l'invitation à titre personnel et en qualité de professionnel.

L'invitation en qualité de professionnel avantageuse pour les ingénieurs du social

La multiplication des citoyens invités en raison de leur profession tire sa justification de l'obligation qui leur est faite de prouver que leur présence est

25. SIMON, 1984, p.105.

26. François de Closets, *Médiations*, TF1, "La peur dans nos villes", 30/09/1991.

"médiatiquement intéressante" en raison de leur expérience ou de leur connaissance directe du dossier. Cette obligation d'intérêt aboutit finalement à inviter un citoyen social sur deux en qualité de professionnel et en ce sens à professionnaliser l'espace social.

Cette sélection n'aboutit pas seulement à accorder une valeur irréductible au point de vue distancié, extérieur au problème de celui qui est d'habitude payé pour régler les difficultés des autres. Elle sert de base et amplifie une reproduction des rapports sociaux au travers des rapports professionnels. Pour mesurer l'inégalité prévisible de l'utilisation quasi systématique du label professionnel, il suffit de comparer à quel titre les agriculteurs, les artisans, les caissières et les ouvriers métallurgistes d'un côté, les médecins et les avocats de l'autre, participent. Sont-ils invités comme citoyen réellement ordinaire ou bien en qualité de professionnel ?

Tableau 2 : Evolution des PCS des 2 types d'invités standards entre 1958 et 2000

Colonnes noires, **chiffres gras** : PCS des invités vraiment standards (un homosexuel, accessoirement directeur de ressources humaines, dans un débat sur l'homophobie invité pour son homosexualité, quelle que soit sa profession).
Colonnes transparentes, *chiffres italiques* : PCS des invités en qualité de professionnel (un directeur des ressources humaines accusé d'avoir licencié une femme pour sa grossesse vient défendre sa décision professionnelle)

Date de diffusion des émissions	Agriculteurs (%)		Artisans commerçants (%)		Chefs d'entreprise (%)		Cadres et professions intel ^o Sup ^o (%)		Profes ^o intermédiaires (%)		Employés (%)		Ouvriers (%)		Total des invités comptabilisés	
1961-1962	0	0	11,1	40	0	0	22,2	60	33,3	0	11,1	0	22,2	0	9	5
1971-1972	0	5,6	0	16,7	0	11,1	100	50	0	16,7	0	0	0	0	4	18
1973-1974	0	0	0	15,7	0	0	43,5	37,3	8,7	35,3	17,4	11,8	30,4	0	23	51
1983-1984	0	2	4,3	10,9	4,3	1,1	47	64	20	18,5	14,3	3,3	10	0	70	92
1985-1986	5	0	2,5	15,4	0	7,7	42,5	64,1	25	11,1	7,5	1,7	20	0	40	117
1995-1996	3,6	1,1	7,2	4,8	2,7	3,8	45	62,4	23,4	18,8	11,7	2,2	6,4	1,6	111	186
1997-1998	0	6,6	10,4	10,8	1,6	5,4	37,6	52,1	21,6	18,6	12,8	4,8	16	1,8	125	167

L'invitation en qualité de professionnel n'a - en moyenne - jamais réellement avantagé les agriculteurs, les commerçants/artisans, les autres chefs d'entreprise (parmi lesquels ne sont pas inclus les représentants d'entreprises institutionnelles). L'écart entre invité en qualité de professionnel ou non est même nul pour les professions intermédiaires (en 1983 les professions intermédiaires représentent par exemple 20% des invités vraiment ordinaires

et 18,8% des professionnels invités, écart quasiment inchangé 15 ans plus tard : 21,5% des invités vraiment ordinaires et 18,6% des professionnels invités). En raison de leur présence fantomatique, il arrive presque aussi souvent, ou plutôt guère plus rarement, que des agriculteurs soient conviés à parler d'autre chose que d'agriculture : depuis le début des années 90, 1,5% invités lambda travaillent à la ferme, pour 3,5% invités professionnels. Bref, excepté les PDG, aucune de ces catégories n'a réellement bénéficié de "l'effet professionnalisation". Au moins n'en n'ont-elles pas pâti, contrairement aux milieux populaires employés ou ouvriers (l'ouvrier comme professionnel est une qualification télévisuellement improbable, qui pèse pour moins de 2% des professionnels invités).

A l'inverse, la forte surreprésentation des cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures comme invités en qualité de professionnel dépasse - sur l'ensemble de la période - leur surreprésentation comme invités vraiment standards de plus de 15%. Ils comptent en 1983-84 pour 64% de l'ensemble des citoyens/professionnels et pour 47% des citoyens vraiment ordinaires, les chiffres atteignent en 1993-94 respectivement 64,8% dans le premier cas pour 51,2% dans le second. L'invitation d'architectes pour qu'ils puissent reconstruire leur version de l'utilité originelle des banlieues de béton (exemple de *Droit de réponse*) ou des vétérinaires pour discuter de l'intelligence des animaux (exemple du débat polémique de Tina Kieffer opposant les "j'y crois" aux "j'y crois pas"²⁷) accentuent largement la dynamique déjà enclenchée par le biais des réseaux associatifs.

De fait, l'inclination des programmes télévisés à traiter, parallèlement à la croissance de l'Etat providence, de problèmes jusque-là peu pris en charge collectivement et médiatiquement fournit une première explication de cette sélection. Les sujets des débats comme les administrations publiques tentent de répondre à une sensibilité accrue des populations occidentales pour l'éducation, la santé, l'aide sociale, la recherche, l'action culturelle, etc. Les ingénieurs du social bénéficient non seulement du statut de professionnel concernés et donc intéressants, mais, à la différence de leurs subordonnés, ils bénéficient plus précisément encore d'un statut de professionnels concernés et *compétents*. Comme le rappelle régulièrement l'écart de participation entre

27. Exemples successivement pris des émissions de Polac (Michel), *Droit de réponse*, TF1, "Faut-il raser les grands ensembles ?", 23/01/1982 ; Bercoff (André), *Français si vous parliez*, FR3, "Des villes sans voiture", 22/02/1992 et Kieffer (Tina), *J'y crois, J'y crois pas*, TF1, "Nos animaux sont-ils intelligents ?", 25/01/1996.

policiers de quartiers et commissaires, entre agents et inspecteurs des impôts, l'obligation faite aux professionnels, comme aux autres, d'apporter une information, un savoir quelconque en prise avec le sujet ne suffit pas. Encore faut-il justifier d'une compétence précise.

La liaison implicite opérée entre compétence et hiérarchie entre professions libérales, cadres ou intellectuels supérieurs d'un côté et les autres professionnels des secteurs de service, de la santé ou du social de l'autre, apparaît parfaitement dans l'inégale attente que les journalistes nourrissent à l'égard des médecins ou des infirmiers. Bien qu'ils soient tous confrontés aux mêmes problèmes sociaux, sanitaires ou strictement professionnels - mort à l'hôpital, enfants malades, sida, travail difficile dans les services d'urgence, préservatifs dans les lycées, éducation amoureuse, etc. -, et donc directement intéressés par ces questions, les médecins monopolisent les fauteuils de participant instructif.

Le médecin a réellement une image à deux facettes. Il a d'abord un côté positif, celui de rassurer, de protéger, rôle qu'il partage avec l'image féminisée de l'infirmier (ière). Il a aussi un pouvoir, pas seulement technique, dont ne dispose pas le commun des mortels - celui de guérir - au point que, selon les estimations d'un praticien, Lucien Israël, approximativement la moitié des malades demandent à leur médecin de les guérir d'une souffrance qui n'est pas une maladie²⁸. A tout le moins, le malade attend de son médecin de lui expliquer ce qu'il a. Ce pouvoir minimal de diagnostic, l'infirmier, l'aide-soignant qui vivent également comme professionnels la douleur au quotidien, ne l'ont pas (dans *Ça se discute* un médecin de campagne, un réanimateur et deux urgentistes viennent parler des urgences pour une seule infirmière²⁹). C'est parce que d'habitude on attend seulement du généraliste qu'il nous dise officiellement ce qui va ou ne va pas dans notre corps, que les médecins se voient aussi régulièrement accorder une "carte blanche" médiatique pour donner leurs avis sur tout autre chose, par exemple sur le droit moral de chacun à abrégé ou non ses souffrances. Les interrogations sont complètement différentes - on passe de "qu'est-ce que c'est ? que faut-il faire pour soigner la maladie ?" à "que faut-il penser de la souffrance ? quelle politique faut-il faire ?" - mais le mécanisme et la logique implicites des questions sont du même ordre :

28. ISRAËL, 1995, p. 807-811.

29. Delarue (Jean-Luc), *Ça se discute*, FR2, "Urgences : entre la vie et la mort" ?, 23/10/1996.

dans les deux cas, on suppose que leurs avis sont fondés en connaissance de cause.

La propension journalistique à déléguer aux médecins la décision collective sur une question comme l'euthanasie relève donc aussi d'une *logique d'extension de compétence*. Il est plus facile de se sentir autorisé à s'approprier un pouvoir supplémentaire quand on s'est déjà chargé de prendre des décisions difficiles sur les aspects plus techniques du problème que de faire reconnaître un tel pouvoir *ex nihilo*, surtout quand il faut avancer des preuves extérieures de ses compétences pour avoir des chances d'être écouté. C'est en référence à l'ensemble des avantages cumulés par les médecins sur tous les autres professionnels de la santé que l'on doit recadrer toutes les hésitations des journalistes et des infirmiers eux-mêmes, à engager ces derniers sur les terrains mouvants de l'opinion personnelle au nom de leur expérience professionnelle (devant la question "qui donne la mort", trois médecins présents n'hésitent pas à répondre. Seul un infirmier élude la question de l'animateur, sans doute parce qu'il ne se sent pas capable de faire reconnaître la pertinence de son avis sur ses seules qualités professionnelles, n'ayant ni les armes ni la légitimité pour cela : *Les dossiers de l'écran*³⁰).

Voir réduire ses qualités professionnelles à un niveau concret comme c'est le cas de cet infirmier et plus généralement des employés, des professions intermédiaires ou des ouvriers a un prix : *l'enfermement dans les dossiers qui touchent concrètement, c'est-à-dire directement, sa profession*. L'hyper-spécialisation sous-tendue par la course à la qualification des participants et à la valorisation des acteurs sociaux déjà impliqués dans le phénomène discuté se transforme dans leur cas en une hyper-réduction des domaines d'intérêts. Toutes ces professions ont pour quasi-obligation de manifester leur volonté d'accéder aux débats publics par des grèves, des manifestations si elles veulent exister médiatiquement (exemple dans *Français si vous parliez* : les infirmières n'accèdent au plateau que pour parler de leur grève, c'est-à-dire dès lors qu'elles manifestent leur volonté de prendre en charge leurs problèmes, et l'animateur découvre alors effaré que "les infirmières ont beaucoup d'idées concernant la santé. Pendant très longtemps, le discours a été monopolisé par les médecins et c'est fort dommage. Aujourd'hui, il faudrait que les infirmières puissent s'exprimer, puissent donner des tas d'idées .."). De même, les ouvriers et les agriculteurs

30. Alain (Jérôme), *Les dossiers de l'écran*, A2, "Le droit de mourir pour soi-même", 17/10/1989.

ne parlent en tant que professionnel que pour faire un état des lieux de leur situation, les commerçants pour discuter des interdits bancaires³¹.

A l'inverse, la force des ingénieurs du social est d'exister en dehors de leurs problèmes professionnels propres, en dehors des scandales qui secouent leur corporation, des mutations difficiles, des remaniements industriels, des réformes juridiques douloureuses ou des grèves dures. Le point de vue général dont on suppose capable les avocats, les journalistes, les médecins, les psychologues leur permet d'expatrier leur point de vue sur des sujets qui ne les concernent pas seul. Ensuite, à chacun de figurer un type de regard externe particulier, à chacun de répondre aux questions de l'alimentation ou du divorce par exemple à sa propre façon : psychologique, médicale, juridique, éducative, informative, fiscale, religieuse, etc.

En participant à de multiples dossiers collectifs dont ils ne sont pas le centre et donc *a fortiori* jamais la cause, ces sortes de conseillers extérieurs ne peuvent que se valoriser indirectement. Leur opinion, leur interprétation, leur contribution, leur aide aux histoires des autres est jugée digne d'intérêt. Plus encore, elle leur permet plus fondamentalement de justifier leurs activités mêmes et l'importance qu'ils revendiquent. Car, contrairement aux pompiers ou aux fonctionnaires d'Etat par exemple, beaucoup de ces ingénieurs du social pratiquent une activité libérale, donc non-garantie, et doivent sans cesse prouver la qualité de leur travail, la valeur ajoutée qu'ils apportent³². Comme le montre de manière plus générale J. Gusfield à propos de toutes les professions et institutions se chargeant des diverses personnes en difficultés - alcooliques, victimes d'incestes, jeunes délinquants -, ceux qui vivent *pour* régler ces problèmes définis comme sociaux vivent aussi *de* ces problèmes sociaux. De nouvelles professions émergent parallèlement à de nouveaux droits et politiques sociales de l'Etat providence. Autrement dit, pour assurer leur pérennité, les "industries d'aides aux personnes en difficultés" ont intérêt à accentuer la définition de ces populations comme populations en voie d'exclusion ou "malades", selon les cas. Pour faire "sien" un problème, ces professions sociales doivent, selon Gusfield, à la fois revendiquer une reconnaissance publique du problème et posséder des informations, des idées et une crédibilité suffisante pour le prendre en charge³³. Et manifestement, dans l'espace social télévisé, ce sont les

31. Bercoff (André), *Français si vous parliez*, FR3, "Les infirmières", 27/04/1993 ; "Les interdits bancaires", 28/09/1992, "Y a-t-il encore des ouvriers en France", 30/09/1993 ou "Départs sur les routes", 09/05/1994 pour les routiers, qui est le seul métier ouvrier encore visible, notamment en raison de l'impact que leurs grèves récurrentes ont sur les autres usagers, "Agriculteurs : quel combat, quel avenir ?", 17/09/1993.

32. DUBAR et TRIPIER, 1998, p.196.

33. GUSFIELD, 1989, p. 431-434.

professions dominantes de ce secteur, des médecins, psychiatres, responsables de service plus que des conseillers, éducateurs spécialisés ou assistances sociales qui ont la légitimité symbolique pour le faire.

L'une des manières les plus probantes de mesurer la multiplicité des bénéfices directs retirés de la forte présence télévisée de ces professionnels du savoir est d'analyser un exemple précis, celui des avocats, professionnels dont le pouvoir et le travail sont par définition tributaires de la reconnaissance que les clients potentiels accordent à leur expertise. Alors que les journalistes ne voient souvent dans le recrutement télévisé des ténors du barreau qu'une ficelle pour faire du bruit, une technique pour obtenir une polémique spectaculaire, les effets de ce recrutement dépassent de fait largement la simple bataille plus ou moins artificielle entre deux opinions ou deux intérêts.

Outre qu'en insistant sur ce qui fâche plutôt que sur ce qui rassemble la polémique met au grand jour des oppositions bien réelles (mêmes exagérées), elle aboutit aussi et peut-être surtout pour les avocats eux-mêmes à judiciariser des pans entiers de l'espace social télévisé³⁴. Les journalistes les invitent à se servir de leurs qualités de plaideurs, de leurs effets de manche, de leur capacité à poser la voix quand il le faut puis à monter le ton au bon moment, à montrer leur science de la discussion enflammée en se cabrant, faisant des poses, retenant leur souffle, jouant des bras, plaidant pour une idée générale de la même façon qu'ils le feraient dans un tribunal pour plaider une affaire. Numéro parfaitement réalisé par un avocat célèbre, Maître Collard, aussi à l'aise sous les lambris de la justice que sous ceux des plateaux télévisés quand il s'agit de plaider dans une longue diatribe contre le proxénétisme et le respect des prostituées (exemple pris de *Stars à la barre*³⁵). Alors que, derrière ces effets de manche, les avocats défendent à la fois une conception judiciaire de l'espace public et une pratique de résolution des problèmes qui fait de l'opposition exacerbée et de la médiation de ces professionnels du conflit une solution sinon idéale du moins efficace.

De façon plus ou moins voulue et maîtrisée par les journalistes, la multiplication des avocats entre 1987 et 1994 aboutit à l'augmentation des références au code pénal, aux procès, aux demandes d'indemnités financières, aux statistiques judiciaires aux problèmes pris en charges par la justice, aux peines encourues, à la définition de la vérité selon le droit ("Que

34. A partir d'un constat similaire concernant toute la société américaine (au travers du droit des handicapés, des homosexuels, des femmes, des enfants, etc.), l'historien Lawrence Friedman explique parallèlement que ces lois ont créé des programmes d'aides gouvernementaux légaux pour résoudre des griefs qu'il y a 50 ans les gens réglaient seuls ("la seule réponse c'était « débrouille toi »"). FRIEDMAN, 1985.

35. Bilalian (Daniel), *Stars à la barre*, FR2, "La prostitution aujourd'hui", 14/03/1989.

peut-on prouver ?" "Qu'est-ce qui est sanctionnable au regard de la loi ?"), au raisonnement et aux arguments juridiques. Et ce quelle qu'en soit la raison : intérêt accru porté par *Droit de réponse* ou *Médiations* au fonctionnement de la justice (8 débats recensés par l'INA en 1987), diffusion de débats organisés comme des procès entre 1988 et 1992 (*Stars à la barre* et *Ciel mon mardi*), volonté de coller à l'actualité, c'est-à-dire souvent à l'actualité judiciaire, de *Français si vous parliez* (notamment en 1993-1994).

Les participants ne s'appuient alors plus seulement selon les faits avérés ou la morale ordinaire dans des problèmes jusque-là dispensés de ce regard juridique. Les avocats n'interviennent plus seulement dans les sujets pour eux traditionnels comme "la justice" (1975/*Interrogations*), "Le métier d'avocat" (1977/*Les dossiers de l'écran*), "Réglementer la mort"(1978/*Les dossiers de l'écran*), "Le nouveau gangstérisme" (1981/*Les dossiers de l'écran*), "La justice à deux vitesses" (1982/*Droit de réponse*) ou "Les magistrats du parquet" (1985/*Aujourd'hui la vie*). Ils livrent dorénavant leurs conseils ou leurs colères sur les dossiers du fisc et des impôts (1989/*Stars à la barre*), la laïcité dans les écoles (au travers des "affaires" du voile islamique : 1989/*Stars à la barre*), les relations entre adultes mariés dès que la situation se dégrade ("Pensions alimentaires" : *Médiations*/1991, "La jalousie" : *Français si vous parliez*/1992 ; "Le couple" : *Durant la nuit*/1993 ; "Le divorce" : *Français si vous parliez*/1994), "Les insuffisances hospitalières françaises" (un avocat prend plaisir à exagérer une bavure pour en faire une question d'Etat : "Qu'est-ce que c'est des hôpitaux où il n'y a pas de médecins. Et c'est ça qu'il y a à l'hôpital !" : *J'y crois, j'y crois pas*/1996, *Médiations*/1987) ou la prostitution (qui n'est plus traitée sous l'angle moral ou de santé publique mais légal : *Stars à la barre*/1989).

Professionnels de la défense, ils plaident pour la cause des autres. Ils ont le privilège de ne pas avoir à parler d'eux-mêmes et d'être, par conséquent, polyvalents. Faire appel à des professionnels du barreau, c'est non seulement suggérer que la défense d'intérêts collectifs comme celle des cas individuels gagne en efficacité si ces ceux-ci le prennent en charge, mais plus fondamentalement, qu'il vaut mieux que les acteurs sociaux, notamment ceux qui ne maîtrisent pas le vocabulaire ou l'aisance des ténors des prétoires, délèguent à ces derniers leur pouvoir de parole. Une telle dépossession induite par ce réflexe de spécialisation et de professionnalisation des discours sociaux se perçoit parfaitement dans la plaidoirie qu'un avocat du droit du travail fait pour et à la place de chômeurs frontaliers, à la demande d'un animateur.

Cet avocat est invité à interpeller en leur nom et à leur place les pouvoirs publics parce qu'il dispose d'une crédibilité juridique incontournable. Il manie toutes les subtilités du droit du travail international. Il est capable d'expliquer que, normalement, les règles d'allocations chômage de Français travaillant à l'étranger s'appliquent également à la Suisse "parce que dans une convention Unedic/Etat il été prévu que le régime d'indemnisation serait calqué sur les règles communautaires..." et par conséquent que les chômeurs devraient être indemnisés. Il sait retraduire en des termes plus légitimes et plus efficaces cette revendication. Il est capable de généraliser son discours, d'en appeler aux grands principes. Il est, au fond, capable d'utiliser toutes les ficelles de son métier et la connaissance du dossier beaucoup mieux que ne sauraient le faire les chômeurs directement concernés (exemple tiré de *Droit de réponse*³⁶).

Avec des caractéristiques propres au caractère juridique de cet exemple, les effets tangibles de la présence accrue d'avocats sont un reflet des conséquences de la place massivement offerte à l'ensemble des ingénieurs du social. Ce qui est vrai des avocats l'est d'une manière plus générale de toutes les professions du tertiaire diplômé. C'est bien parce que cette position des ingénieurs du social peut s'appliquer à des problèmes variés et parce que ce système de représentation du monde social peut facilement s'extirper des conditions concrètes de chaque cas discuté publiquement (la loi s'applique à tous, les symptômes médicaux sont les mêmes pour tous, etc.) et donc se généraliser sans trop de difficulté, que les membres de ce quasi-groupe social bénéficient dans leur ensemble d'un espace social *ad hoc* qu'ils contribuent à construire comme un monde de compétence sociale.

Ce monde est marqué par la volonté de parler "sérieusement" - c'est-à-dire souvent professionnellement - de problèmes collectifs. Cette professionnalisation des invitations et des débats draine dans son sillage une suite de conséquences imprévues et pourtant logiques. Certaines comme la reconnaissance et l'amplification médiatique de situations acquises ailleurs sont directes. D'autres, comme la faible participation quantitative de ceux qui ne travaillent pas encore ou ne travaillent plus (ce qui est vrai des "trop vieux", l'est aussi des "trop jeunes") sont un effet indirect et négatif de cette sélection. Mais plus profondément encore, les professionnels se voient confier et s'approprient une partie des problèmes communs qui intéressent pourtant tous les membres de la collectivité, qu'ils soient professionnels,

36. Emission de Polac (Michel), *Droit de réponse*, TF1, "Affreux, sales et méchants", 10/01/1987.

parents ou simples citoyens. D'une certaine façon, l'imposition du regard extérieur des professionnels aboutit en quelque sorte à banaliser le traitement rationnel des problèmes sociaux.

En fait, la différence opposant professionnels et invités vraiment ordinaires porte aussi et peut-être surtout sur une question d'approche. Contrairement à l'acteur social, familialement et donc affectivement impliqué (parfois très impliqué), le professionnel met au pire sa carrière et l'image qu'il a de lui en jeu (le chirurgien versus la mère dont l'enfant attend une greffe du poumon depuis des mois). A la limite, la gestion de l'affectif fait partie intégrante du travail du chirurgien. C'est une qualité tant que cela l'aide et le motive à faire son travail. Cela se transforme en défaut si ce type d'implication l'empêche de faire une analyse pertinente de la situation. Pour faire son métier, il doit aimer guérir les gens mais pas au point de s'identifier à ces patients et de ne plus être capable de choisir l'option chirurgicale la plus douloureuse mais aussi la plus efficace par crainte de les faire souffrir. Il doit contrôler ses sentiments et ne jamais être contrôlé par eux. En fait, un professionnel n'est pas payé pour avoir des sentiments (ce qui ne l'oblige pas nécessairement à se prendre pour un robot, mais simplement à se maîtriser). Et *a priori*, il n'est pas invité pour cela. S'il veut se démarquer de la vulgate ordinaire, il peut même jouer sur ce filon de la rationalisation des performances quotidiennes qu'apporteraient sa méthode et son regard extérieurs. Que ce soit ce chirurgien dans un débat sur les dons d'organes ou enseignant dans la question de l'éducation des enfants (*Ça se discute*³⁷), l'univers professionnel exporte, par petites doses, une gestion des problèmes à la fois différente (il ne s'agit pas de produire plus, de mieux vendre, de rentabiliser ses investissements) et proche de sa pratique habituelle dans cet espace collectif (vue distanciée, réfléchie, sentiments contrôlés).

Une telle situation est au fond l'une des conséquences - sociale en l'occurrence - du refus quasi général de jouer réellement le jeu de l'ouverture des discussions à tous les téléspectateurs. Et plus la définition donnée au mot "médiatiquement intéressant" prendra la direction qui continue à lui être donnée aujourd'hui, plus les conséquences de ce choix initial continueront à accentuer cette vision et donc cette appropriation du citoyen social idéal. Citoyen idéal qui correspond lui-même à un type d'espace de discussion jugé idéal, c'est-à-dire, au fond, à *un espace de compétence*. Ce monde de la

37. Exemples de Delarue (Jean-Luc), *Ça se discute*, FR2, 02/10/1996 : "Faut-il tout dire aux enfants ?" et 19/02/1997 : "Greffes d'organes : de quoi avons-nous peur ?".

compétence "ordinaire" n'a cessé de grandir depuis le début des années 80 (c'est-à-dire, en fait, depuis la disparition de l'esprit militant du seul débat d'envergure ouvert sans restrictions à la parole ordinaire, chaque téléspectateur proposant sa participation par courrier : *Aujourd'hui madame*).

Paradoxalement, cette reconnaissance n'était et n'est en rien incontournable dans la mesure où en l'état actuel de la structure de consommation du produit télévision, la "logique" du marché ne cautionne pas cette "logique" sociale. Car après tout, comme l'a montré Michel Souchon, le public de la télévision est fondamentalement populaire³⁸. En ce domaine symbolique, rien n'est définitivement acquis. Des modèles populaires concurrents auront peut-être plus de réussite qu'*Evelyne* ou *Mea culpa*. Le choix de faire parler l'entourage, d'attribuer plus de poids aux regards, aux conseils, aux idées, aux commentaires des conjoints, des enfants, des grands-mères qu'à celui d'inconnus (professionnel, responsable associatif, etc.), comme le fait *Evelyne* en 1995 et comme commence à le faire - malgré beaucoup de critiques - *C'est mon choix* (FR3, débat animé par la même animatrice : Evelyne Thomas), comme si rien, et surtout pas les analyses globales et abstraites, ne pouvait remplacer le point de vue intime et indulgent de ceux qui nous sont proches peut s'imposer dans le futur. Il faudrait, comme c'est le cas aux Etats-Unis³⁹, que la logique commerciale qui incite à s'adapter directement aux goûts et ici aux valeurs, aux priorités, à la façon de voir du public majoritaire, perce aussi dans les débats. L'histoire des quarante premières années des débats télévisés de société français est là pour rappeler qu'une telle transformation est loin d'être facile et acquise.

38. SOUCHON, 1992, p. 233-245.

39. DARRAS, 1999, p. 61-84.

REFERENCES

- BARTHELEMY M. (1994), "Le militantisme associatif", *L'engagement politique*, sous la direction de Perrineau P., Paris, p. 87-114.
- BEAUD P. (1984), *La société de connivence. Médias, médiations et classes sociales*, Paris, Aubier/Res Babel, 382p.
- BECKER H. S. (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, Trad française de J.P. Briand et J.M. Chapoulie, 248p.
- BIDOU C. (1984), *Les aventuriers du quotidien : essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris, PUF, 200p.
- BOLTANSKI L. (1982), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, collection Le sens commun, 523p.
- BONFILS-MABILLON B. et ETIENNE B. (1998), *La science politique est-elle une science ?*, Paris, Flammarion, collection Dominos, 124p.
- BOSC S. (1993), *Stratifications et transformations sociales. La société française en mutation*, Paris, Nathan, 208p.
- CAROUX F. (1978), "La démocratie par l'assemblée", *Esprit*, n°18, p. 9-12.
- CHENU A. (1994), *Les employés*, Paris, la Découverte, 121p.
- COLLECTIF (1998), *L'état de la France*, Paris, la Découverte, collection L'état du monde, 690p.
- DARRAS E. (1999), "Télévision et démocratisation. La télévision forum en France et aux Etats-Unis", *Espaces publics mosaïques*, sous la direction de Neveu E. et Bastien F., Rennes, PUR, p. 61-84.
- DOÏSE W., MOSCOVICI S., *Dissensions et consensus. Une théorie générale des décisions collectives*, Paris, PUF, 296p.
- DUBAR C. et TRIPIER P. (1998), *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, collection U, 256p.
- GUSFIELD J. R. (1989), "Constructing the ownership of social problems : fun and profit the Welfare state", *Social Problems*, Volume 36, n°5, p. 431-441.
- MACE E. (1992), "La télévision du pauvre", *Hermès*, n°11-12, p. 159-175.
- MACE E. (1994), *Sociologie de la télévision, sociologie de l'expérience : individus et télévision de masse*, Thèse soutenue à l'EHESS, Paris, 381p.
- MENDRAS H. (1994 : 2^{ème} édition), *La seconde révolution française : 1965-1984*, Paris, Seuil, collection Essais, 460p.
- NEVEU E. (1994), "La société de communication et ses interprètes", *Réseaux*, n°64, p. 9-27.
- NEVEU E. (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, la Découverte, collection Repères, 123p.
- PASSARIS S., RAFFI G., *Les associations*, Paris, la Découverte, collection Repères, 128p.
- ROUQUETTE S. (2001), *L'impopulaire télévision populaire. Logiques sociales, professionnelles et normatives des palabres télévisées*. L'Harmattan, Paris, 304 p.
- SOUCHON M. (1992), "Le vieux canon de 75", *Hermès*, n°11-12, p. 233-245.

TEULON F. (1996), *Sociologie et histoire sociale*, Paris, PUF, collection Major, 247p.